



CFE-CGC ORANGE

12 rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

presse@cfecgc-orange.org

COMMUNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2023

La CFE-CGC Orange, 1^{ère} organisation syndicale signe la plus forte progression (+5,64%) en réalisant 31,72% des suffrages

En plaçant la CFE-CGC Orange largement en tête des suffrages des élections professionnelles de l'UES Orange qui ont eu lieu du 13 au 16 novembre, les personnels infligent un sévère camouflet à la nouvelle Direction. **Ils exigent un véritable projet industriel !**

Ces élections ont été marquées par une hostilité affichée de la Direction vis-à-vis de la CFE-CGC Orange et de ses représentants. Cette hostilité en particulier de la part de la DRH et de la Communication s'est poursuivie ce vendredi après l'annonce des résultats. Le communiqué de presse ne fait plus mention des résultats de l'élection précédente pour éviter la visualisation de la très forte progression de la CFE-CGC Orange et il n'est plus distribué en mode majeur comme les fois précédentes.

Les périmètres sociaux dans lesquels la CFE-CGC Orange réalise ses plus fortes progressions sont ceux où les personnels sont face aux clients et en charge de la gestion du réseau. Ils souffrent de la politique court-termisme de réduction des coûts et de l'absence de sens au travail, faute d'un projet d'avenir.

La CFE-CGC Orange conserve la majorité absolue sur le périmètre d'Orange Business, victime d'un plan social déguisé en PDV, d'une violence sociale d'importance. Elle conserve aussi la majorité absolue au siège d'Orange France et **devient la première organisation de l'ensemble du périmètre Orange France**. C'est un message clair adressé à la Direction d'Orange France.

La CFE-CGC Orange renforce aussi sa position de première organisation du groupe en France avec près de 33% des suffrages sur l'ensemble des sociétés du groupe.

La nouvelle Direction doit entendre le personnel et ouvrir enfin un dialogue réel avec l'organisation syndicale, qui depuis la privatisation de 2004 a réuni à chaque élection CE/CSE plus de suffrages.

La CFE-CGC Orange rappelle que les personnels sont le 2^e actionnaire du groupe (7% du capital et 11% des droits de vote) après un Etat aux abonnés absents.

La CFE-CGC Orange entend continuer à faire des propositions pour qu'Orange reste un acteur majeur du numérique et enrayer la spirale du déclin.

Tableau des résultats

Taux de participation : 69,7% (72,32% en 2017) soit 44 621 votants sur 64 007 inscrits. Ce qui, compte tenu du nombre de votants en pré-retraite et l'importance des contrats d'apprentissage, constitue une participation exceptionnelle.

	Résultats 2023	Résultats 2019	Progression
CFE-CGC Orange	31,72%	26,08%	+5,64%
CFDT/UNSA	29,30%	25,42%	+3,88%
CGT	11,97%	14,74%	-2,77%
FO	9,88%	14,04%	-4,14%
SUD	9,24%	13,46%	-4,22%
CFTC	5,21%	4,83%	+0,38%
Autres	2,68%	1,43%	+1,25%

Suffrages CFE-CGC Orange : 31,72% soit 13 663 suffrages

CONTACTS :

- presse@cfecgc-orange.org
- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange
sebastien.crozier@orange.com - 06 86 27 32 72 – Twitter : @Sebcrozier

Vous pouvez :

- retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange :
<http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange
sur LinkedIn : [cfe-cgc orange](https://www.linkedin.com/company/cfe-cgc-orange)
- vous abonner à nos communiqués : <http://bit.ly/AbtCDP>

À PROPOS DE LA CFE-CGC ORANGE

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les élections de novembre 2019 au sein de l'UES Orange, la CFE-CGC Orange est la 1ère organisation syndicale du groupe Orange. Les listes conduites par la CFE-CGC Orange pour les élections de décembre 2021 au Conseil d'administration d'Orange ont rassemblé 33,22% des suffrages exprimés, tous collèges confondus.

Depuis fin 2017, elle détient le siège représentant les cadres au Conseil d'Administration d'Orange et depuis mai 2020, le siège d'administrateur représentant les personnels actionnaires du Groupe Orange.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA en 2005, la CFE-CGC progresse à toutes les élections. À son score de 26,08% en novembre 2019 en maison mère, s'ajoute une forte représentation dans les filiales : 53,31% sur l'UES Orange Business Service, 39,76% chez BuyIn, 50% chez Globecast, 61,64% chez Orange Bank, 40,37% chez Protectline, 24,12% chez Orange Marine et 44,07% chez Orange Lease, 39,90% chez Sofrecom, plus de 30% chez Orange Concession.

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress en 2007, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard, lequel, avec 6 autres prévenus, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel. Les audiences ont eu lieu du 6 mai au 12 juillet 2019. Le jugement rendu le 20 décembre a condamné l'ensemble des prévenus pour harcèlement moral institutionnel ou complicité.
- des propositions d'acquisition dans le domaine du service informatique pour faire d'Orange Business, un acteur leader du marché.
- le doublement des droits de vote en AG pour les personnels actionnaires, qu'elle a fait activer dès la promulgation de la Loi Florange.
- l'obtention d'une offre réservée aux personnels de vente d'actions Orange à prix préférentiel, ce qui a conduit les personnels à disposer de plus de 7% du capital et 11% des droits de vote.
- l'élaboration de résolution pour les AG visant à baisser le dividende, dont le niveau actuel obère la capacité de l'entreprise à se redéployer.